

## Chronique de droit des marchés financiers

Pierre-Henri Conac

*Professeur à l'université du Luxembourg*

Bénédicte François

*Professeur à l'université Paris Est-Créteil (UPEC)*

Anne-Catherine Muller

*Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)*

*La chronique de droit des marchés financiers porte sur la période de mi-juin 2020 à mi-septembre 2020, avec néanmoins un retour sur une réforme de février 2020.*

*En ce qui concerne l'information financière, l'actualité est riche au niveau européen, en réaction à la crise de la covid-19, avec une proposition de réforme du règlement Prospectus, et une consultation sur l'approfondissement de la directive sur l'information extra-financière. En matière d'offres publiques de retrait, la chronique revient sur la réforme utile de l'expertise indépendante. Enfin, un rapport de la société Capitalcom dresse un état des lieux des assemblées tenues pendant la période de la covid-19. Plusieurs évolutions se bousculent : digitalisation et montée des préoccupations sociales et environnementales. La crise de la covid-19 aurait-elle accéléré un changement de paradigme ?*

### I. AMF et ESMA

(...)

### II. Information financière

#### Proposition de réforme du Règlement Prospectus en réaction à la crise de la covid-19 pour faciliter les augmentations de capital et les émissions bancaires

Prospectus de relance de l'Union et les ajustements ciblés pour les intermédiaires financiers afin de contribuer à la reprise après la pandémie de Covid-19, Bruxelles, 24 juill. 2020, COM(2020) 281 final, 2020/0155 (COD)

La Commission européenne n'est pas restée inactive lors de la crise de la covid-19. Dès le mois de mai 2020, elle a fait connaître sa doctrine par une communication intitulée : « L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération »<sup>1</sup>. Le titre est étonnant

car la Commission use rarement de l'emphase. Le plaidoyer pour une mutualisation de la dette par le biais d'une émission obligataire de la Commission, inclus dans la Communication, explique sans doute ce titre. L'accord de soutien a été conclu en juillet et peut être effectivement qualifié d'historique puisqu'il implique une dette mutualisée,

(1) Commun de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, L'heure de l'Europe : réparer les dommages et prépa-

rer l'avenir pour la prochaine génération, Bruxelles, 27 mai 2020 COM(2020) 456 final.